

## **Avis adopté**

Séance plénière du 26 mars 2024

### *Soutenir l'autonomie : les besoins et leurs financements*

#### **Déclaration du groupe Entreprises**

Nul ne le conteste : la perte d'autonomie est un sujet qui doit être traité au regard du vieillissement de la population constatée. Le CESE, par cet avis, soumet propositions et pistes possibles de financement pour nourrir les réflexions gouvernementales en cours. En fonction des besoins de la population et de l'augmentation connue à l'horizon 2030 du nombre de personnes en perte d'autonomie, des besoins de financement supplémentaire sont à prévoir.

La question du libre choix et de l'existence de la pluralité des acteurs est nécessaire. L'emploi à domicile est un angle insuffisamment traité dans la pratique des plans d'aide comme le souligne cet avis.

De même, le groupe Entreprises partage les recommandations sur le rôle essentiel de la formation, la reconnaissance des RAVle (relais assistantes de vie) et celles sur l'amélioration du dialogue social.

Pour autant, malgré les observations formulées tout au long de la construction de cet avis, le groupe Entreprises regrette la non prise en compte des éléments suivants :

- L'évolution des besoins se doit d'être analysée aussi sous l'angle de la redistribution des moyens disponibles, sans nier le besoin de financement.

- L'efficacité doit être un objectif partagé et recherché. Un constat : partir de la dépense et de son évaluation doit permettre d'envisager une politique de financement optimale pour tous. Préserver et renforcer le modèle social français appellent pour le groupe Entreprises d'autres choix :

- La création d'une assurance dépendance généralisée est une proposition qui aurait pu être mieux exploitée. Il s'agit d'une piste intéressante qui contribuerait à couvrir les besoins financiers actuels et futurs en réduisant une partie du reste à charge, en complément d'une politique publique budgétairement contrainte qui risque de ne jamais être suffisante.

- Evaluer les besoins, établir et corriger les trajectoires budgétaires actuelles, planifier et envisager des compléments auraient pu être mieux appréhendés.

- Envisager une meilleure complémentarité entre secteur public et secteur privé pourrait être aussi de nature à mieux satisfaire les besoins.

A cela, s'ajoutent des éléments structurants :

- Il ne faut pas écarter la question des acteurs et la réalité des entreprises sur un tel sujet : les entreprises s'occupent à plus de 40% de l'accompagnement pour le maintien à l'autonomie. Il aurait fallu envisager de réviser le mécanisme de tarification des structures (montant de l'APA et coûts supportés). Soulignons par exemple le rôle essentiel des entreprises de service à la personne.

- L'affirmation sans nuance d'un soignant pour un résident peut dans ce cadre apparaître surdimensionnée. C'est nier les enjeux du financement et l'attractivité des métiers.

- La question de la vision d'un reste à charge à zéro pose un biais : sur cette problématique, posons plutôt la question d'un reste à charge à redéfinir en fonction des situations.

Par ailleurs, le groupe Entreprises ne partage pas les préconisations et pistes envisagées. Parmi celles-ci, relevons-en certaines :

- La diminution des exonérations de cotisations sociales se traduirait inmanquablement par un choc négatif de compétitivité pour les entreprises françaises et serait contradictoire avec la volonté de réindustrialiser l'économie et la création d'emplois.

- La mise en place d'une redevance sur les bénéfices des EPHAD privés remettrait en cause le modèle économique des EHPAD privés, avec un risque majeur pour les acteurs actuels et là aussi leur attractivité.

- Enfin, il apparaît difficile de construire une politique de financement de l'autonomie basée sur d'hypothétiques affectations de recettes à des dépenses (par exemple, la mobilisation des transmissions de patrimoine paraît hors cadre de la réflexion actuelle...)

En conséquence, et à regret sur ce sujet essentiel, **le groupe Entreprises vote contre cet avis.**